



L'an deux mille quinze, le sept décembre, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

DCS n° 2015-19

Date de convocation :
25 Novembre 2015

Délégués en exercice : 32

Titulaires : 18
Suppléants : 2
Absents non remplacés : 12

Quorum : 17

Votants : 20

ETAIENT PRESENTS :

M. AVRIL - M. BEL - M. BELLEGARDE - M. BISCARRAT - M. CASTELLI -
M. DEMANSE - M. FAVIER - M. FENOUIL - M. GABERT - M. GARCIA - M. GROS -
M. HEUGHE - Mme JULIEN - M. LANGLADE - M. MANETTI - M. MARQUOT -
M. PERRAND - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :

M. BELLEVILLE - M. GRANIER - Mme HELLE - M. PONCE

ETAIENT ABSENTS :

M. CHALUT - M. GUIN - M. HEBRARD - M. GAMARD - Mme LORHO - M. MOUREAU
M. MUS - M. SANDEVOIR

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

OBJET : Décision Modificative n° 1 du Budget primitif 2015

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

Le SMBVA a reçu deux subventions sollicitées :

- Subvention de la Région PACA - 75 000,00 € - soutien régional à la révision du SCoT BVA,
- Subvention de l'Etat - 50 000,00€ - Dotation générale de décentralisation année 2015 - extension du périmètre du Syndicat.

Leur attribution a été faite postérieurement au vote du Budget Primitif 2015.

Pour ce qui est de la subvention de la région PACA, si le montant de la subvention est de 75 000,00 € un premier versement 37 500,00€ est intervenu en 2015 à la signature de la convention. Le solde interviendra sur production des justificatifs de révision du SCoT. 37 500,00 € seront reportés en RAR recettes.

De plus, on note l'encaissement de 488,00 € au titre FCTVA (CA 2013).

Le syndicat doit se doter de nouveaux outils pour faire face à la mise en place de la dématérialisation (un parapheur électronique, ainsi qu'un scanner) et de l'archivage numérique (le changement du serveur, devenu obsolète s'avère indispensable).

D'autre part, vu la multiplicité des réunions, le Syndicat doit se doter d'un ordinateur portable pour réaliser les différentes présentations.



Au regard de ces éléments, la DM n°1 proposée se présente comme suit :

Dépenses - Investissement		
Comptes Chapitres	Libelles	DM 1
202	Frais réalisation doc urbanisme et numérisation cadastre	95 888,00
2031	Frais d'études	25 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00
2051	Concessions et Droits Similaires, Brevets, Licences...	1 000,00
20	Immobilisations Incorporelles	121 888,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 600,00
2184	Mobilier	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
21	Immobilisations Corporelles	3 600,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 488,00

Recettes - Investissement		
Comptes Chapitres	Libelles	DM 1
10222	FCTVA	488,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
010	Dotations, Fonds divers et réserve	488,00
1311	Subventions équipement état	50 000,00
1312	Subventions équipement région	75 000,00
1313	Subventions équipement département	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	125 000,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	125 488,00

Le Bureau Syndical réuni le Lundi 23 Novembre 2015 a émis un avis favorable.



Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 du BP 2015 telle que décrite ci-dessus.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le :

10/12/2015

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET

Pour le Président,
et par délégation,
le Vice-président,

Georges BEL

